

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20200610-B-2020\_06\_10-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2020

-----  
Délibération du Bureau n° **BUREAU – 2020/06/10-02**

-----  
Séance du **10 JUIN 2020**

-----  
Objet : **IRVE-sollicitation de la commune de Saint-Jean-de-Folleville**

Nombre	de membres en exercice :	14
	de membres présents :	14
	de pouvoir(s) :	0
	de membres votants :	14
	votes pour :	14
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille vingt, le 10 juin à 9h30, les Membres du Bureau légalement convoqués le 7 mai 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Patrick CHAUVET, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Yvon PESQUET, Marcel VAUTIER, Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Gérard JOUAN, Daniel JOFFROY, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Jérôme GRISEL et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

-

Membres absents excusés avec pouvoir :

-

Assistaient également à la séance :

- M. Dominique VRAND, Receveur,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur du pôle Technique,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice du pôle Administratif et Financier,
- Mme Agnès GANDON, Directrice du pôle Transition Énergétique
- Mme Anaïs COTRELLE, Chargée de communication,
- Mme Carole DAMAREY, assistance de direction.

**Objet : IRVE-sollicitation de la commune de Saint-Jean-de-Folleville**

**VU :**

- la délibération 2014-55 du 14 juillet 2014 autorisant le bureau à approuver les avenants aux conventions n'ayant pas d'effet financier à la charge du SDE76,
- la délibération 2015-44 attribuant à la commune de Saint-Jean-de-Folleville une subvention d'un montant maximal de 6 300 € pour la pose de deux bornes dont le montant était estimé à 25 200 €, qui prenait fin au 31 décembre 2019

**CONSIDÉRANT :**

- la requête de la commune dans son courrier du 18 mai 2020, qui sollicite une prolongation du délai d'un an et signalant que l'Ademe n'avait pas versé sa subvention, ne permettant pas à la commune de solliciter le solde,
- que les deux bornes sont posées, en service et que le SDE76 ne souhaite pas tirer prétexte d'une cause externe pour ne pas verser la subvention,

**PROPOSITION :**

Il est proposé de poursuivre par avenant la convention précitée, d'annuler la clause conditionnelle du versement de la subvention du SDE76 après celle de l'Ademe et de confirmer le montant définitif de celle-ci qui se réduit, au vu de sommes mandatées par la commune, à :

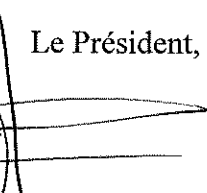
$$\begin{array}{r} 20\,908,80 \\ \hline 25\,300,00 \end{array} \times 6\,300,00 = 5\,227,22 \text{ €}$$

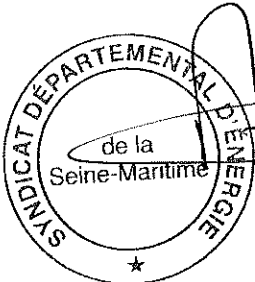
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Bureau :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention avec la commune de Saint-Jean-de-Folleville visant à la prolonger d'un an et à verser la somme de 5 227,22 € sans attendre la décision de l'Ademe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet d'émargement tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
  
Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE de la Seine-Maritime' around the perimeter and a small star at the bottom.